

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2252

23 août 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| 21st Century Soccer S.à r.l. | 108088 | Saint Merri Capital S.à r.l. | 108055 |
| European Lighting A.G. | 108096 | Saracen Partners | 108060 |
| Fel Partners Duisberg | 108060 | Schenectady Luxembourg S.à r.l. | 108056 |
| Gordon International S.A. | 108057 | Schroder Property Services B.V. | 108055 |
| Hasdrubal S.A. | 108057 | Securoute-Tec S.à r.l. | 108061 |
| HayFin Pearl LuxCo 1 S.à r.l. | 108050 | SH Real Estate S.A. | 108050 |
| HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l. | 108050 | Sinus Invest Lux S.à r.l. | 108060 |
| HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l. | 108054 | Société Financière d'Octobre S.A., SPF | 108087 |
| HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l. | 108057 | SOLUTYS Group S.A. | 108056 |
| KÖHL Aktiengesellschaft | 108095 | Spark Energy Solutions S.à r.l. | 108054 |
| Lafayette Holdings Management S.C.A. | 108083 | Spartalia 2 S.à r.l. | 108059 |
| Lampas Investment | 108052 | STI Infrastructure S.à r.l. | 108053 |
| LexOne S.A. | 108074 | Sugarfree Investments S.A. | 108054 |
| Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l. | 108060 | Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl | 108087 |
| Louislane S.A. | 108064 | Sunview S.A. | 108060 |
| Lyxor Asset Management Luxembourg S.A. | 108052 | The Bridge Group S.A. | 108052 |
| MSAM S.à r.l. | 108059 | The United Property Group S.à r.l. | 108065 |
| ND. Finance S.A. | 108055 | Tisa Jeste S.A. | 108053 |
| Ormylux S.à r.l. | 108053 | Tor S.A. | 108058 |
| Phase III Development Company S.à r.l. | 108051 | Tramuntana S.C.A., SICAR | 108058 |
| Profimolux | 108051 | Trivia S.A. | 108057 |
| QM Holdings GP S.à r.l. | 108056 | UrAsia Energy Holdings Ltd | 108059 |
| Real Estate Alpha 4 S.A. | 108051 | Waycom S.A. | 108058 |

HayFin Pearl LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 170.721.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083812/15.

(140099218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 170.716.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083813/15.

(140099135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

SH Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 183.350.

—
RECTIFICATIF

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique adoptée au siège social en date du 1^{er} avril 2014 rectifiant l'extrait précédent, déposé le 08/04/2014 auprès du R.C.S. Luxembourg sous le No. dépôt L140057379.

- De nommer aux fonctions d'administrateur M. Hugues Thevenet, résident au 10 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg avec effet immédiat. Le mandat est conféré jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,

- D'accorder la délégation de la gestion journalière, à M. Hugues Thevenet, administrateur délégué, résident au 10 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg. La présente délégation est conférée avec effet immédiat et restera en vigueur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, ou lors de la révocation du mandat d'administrateur conféré à M. Thevenet le cas échéant. De révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes de M, Jean-Pierre Thevenet, résident au 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg avec effet immédiat.

- De nommer aux fonctions d'administrateur M. Jean-Pierre Thevenet résident au 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg avec effet immédiat. Le mandat est conféré jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- De nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société Muller & Associés S.A., avec siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Josée Thévenet

Actionnaire unique

Référence de publication: 2014084131/24.

(140099679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Phase III Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085656/9.

(140101192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Real Estate Alpha 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.918.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 mai 2014

- les mandats d'Administrateurs de Madame Isabelle DONADIO, Madame Régine BARBIER et de Madame Nadia UWIMANA, toutes trois employées privées, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

- le mandat de Commissaire de FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une période de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014084062/16.

(140099113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2014

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Luc BERTRAND, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Jan SUYKENS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Piet DEJONGHE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant 72 Rue Dr Joseph Peffer L-2319 Howald

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower L-8321 Olm

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

2. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé d'ERNST & YOUNG, Réviseur d'Entreprises Agréé, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014084053/29.

(140099158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 mai 2013:

Le mandat d'un administrateur étant arrivé à son terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2013:

- M.Eric VERBIST, domicilié au 179 Kasteellei, B-2110 Wijnegem, administrateur,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084187/12.

(140099110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 02 juin 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Madame Inès de DINECHIN de ses fonctions d'administrateur avec effet au 12 février 2014.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Mai 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Stéphane AIDAN, Patrick VINCENT, et Eric GOUDOU.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Mai 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2014083899/16.

(140099411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 31 janvier 2014:

1. Démission de Monsieur Baptiste LOPEZ en tant qu'Administrateur du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Baptiste LOPEZ, résidant professionnellement au 15 boulevard, Prince Henri, L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration, avec effet au 31 janvier 2014.

2. Cooptation de Monsieur Stéphane AIDAN en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Baptiste LOPEZ:

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de constitution du 1^{er} Août 2006, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Stéphane AIDAN, résidant professionnellement au 15 boulevard, Prince Henri, L-1724 Luxembourg aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Baptiste LOPEZ, avec effet au 31 janvier 2014 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue le 23 mai 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Stéphane AIDAN (Président du Conseil d'Administration), Eric BAESEN, Eric TALLEUX et Erik VAN OTTERDIJK.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Ernst & Young S. A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083903/26.

(140099660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085004/9.

(140100255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Tisa Jeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.207.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 que:

Madame Everdina Poell-Adriaanse, né le 2 août 1956 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant à Knuvelderlaan 40, 5611 LW Eindhoven (Pays-Bas) a été nommée administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014084189/14.

(140099196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Ormylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.141.851,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 161.495.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2014 à 10.30 heures au siège social 1, rue Joseph Hackin, à Luxembourg

Le mandat des gérants venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de

1) renouveler pour une durée de un an le mandat de:

- Monsieur Jacques KIELWASSER, dirigeant de société, demeurant rue des Falaises, 2 à CH-1205 Genève,

- La société Jalyne SA, société anonyme, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

2) nommer pour une durée de un an:

- la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 18, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au poste de gérant.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé à l'unanimité, de renouveler son mandat pour une durée de un an.

- Les mandats des Gérants et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014084017/25.

(140098692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.785.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083815/15.

(140099217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Spark Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.153.

—
Lors des conseils de gérance tenue les 18/02/2014, 19/02/2014 et 31/03/2014 il a été convenu ce qui suit:

Primer conseil 18.02.2014

La démission de M Michel Rodenbourg de la fonction de gérant avec effet immédiat.

Deuxième conseil 19.02.2014

Les associés réunis accepté et nominant avec effet immédiat M Ulrich Philippi, Bergstrasse 33, D-54340 Riol, comme la fonction de gérant de la société pour une durée de 6 ans.

Troisième conseil 31.03.2014

Les associés réunis et accepté la cession d'un quart, soit 15 parts des 60 parts détenues par M Ulrich Philippi à l'associée Madame Chantal Poekes-Meyers et les autres trois quarts soit 45 parts à Madame Christine Philippi-Schmidt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2014.

Référence de publication: 2014084151/18.

(140098831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Sugarfree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.049.

—
Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014084157/21.

(140098849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Schroder Property Services B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 148.424.

EXTRAIT

Au 28 mai 2014 Mr Paul Farmer a été nommé «Geschäftsführer» de la société Schroder Property Services B.V. en remplacement de Mr Gary Janaway.

L'adresse de Mr Paul Farmer est la suivante:

5, rue Höhenhof
L-1736 Senningerberg
G. D. Luxembourg

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Finbarr Browne
Authorised Signatory

Référence de publication: 2014084090/17.

(140098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2014 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Nicolas DELORE, Président, de Monsieur Koen LOZIE et de JALYNE S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg)

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de THE CLOVER, 6 Route d'Arlon L-8399 Windhof (immatriculée au RCS n° B 149293).

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014083990/18.

(140099201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Saint Merri Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 158.795.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de la société SAINT MERRI CAPITAL S.A.R.L., qui s'est tenue en date du 28 mai 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- Conformément à l'article 10 des statuts qui dispose que si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant A et d'un gérant B, l'Assemblée décide de procéder à la répartition des gérants en fonction en un groupe A et un groupe B.

Le Conseil de Gérance sera désormais réparti comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Messieurs Antoine Decitre et Jean-Luc Rivoire, gérants de groupe A et Monsieur Philippe Pedrini, gérant de groupe B.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014084086/19.

(140098694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 80.050.

—
Extrait des décisions du conseil de gérance du 20 mai 2014

Le conseil de gérance renouvelle les mandats de:

- Joel S. Williams, 11 Horizon Drive - NY 12866 - Saratoga Springs, USA
 - Fabrice MAIRE, 30 Avenue Dr Klein - L-5630 Mondorf Les Bains, Luxembourg,
 - Barbara Dias, 34 Wolverhampton Road - WV6 7AF - Pattingham - Royaume-Unis
- jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2014.

Le conseil de gérance décide de ne pas renouveler le mandat de Mr Neil Greef, 16 Blockley Close - B97 5WW - WEBHEATH - Royaume-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084120/16.

(140098767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

—
En date du 8 Juin 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014084057/18.

(140098675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la Société en date du 3 juin 2014 que:

- a été réélu aux fonctions d'administrateur unique de la Société:
- * Monsieur Eric Peters demeurant au 30 rue de la Varenne, F-94100 Saint-Maur-des-Fosses

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

- * la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., avec siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014084147/20.

(140099524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Gordon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 142.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085434/9.

(140100894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Hasdrubal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 44.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085459/9.

(140100896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

HayFin Special Ops LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 170.710.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014083816/15.

(140098710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Trivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.365.

Extrait des résolutions prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014084197/21.

(140098877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Waycom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.528.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 04/06/2014

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et conformément à l'article 6 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Roland JHEAN, demeurant 4, rue Robert Estienne, F-75008 PARIS, qui portera le titre de Président Administrateur Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014085082/15.

(140100082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Tor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.913.

—
Il résulte du procès-verbal du 6 juin 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Frédéric ADAM de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur CALLO-NEGO Denis, né à BRIEY (France), le 9 avril 1959 et demeurant professionnellement au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric ADAM, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085042/17.

(140100247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil de gérance de Tramuntana Management S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité de la Société, tenue le 6 décembre 2013 que:

- La société Deloitte S.A, n'est plus le réviseur d'entreprises agréé de la Société;
- Artemis Audit & Advisory, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166716, a été nommée comme le nouveau réviseur d'entreprise agréés de la Société en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Tramuntana S.C.A. SICAR

Représentée par Tramuntana Management S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2014085048/22.

(140100159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.610.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.
MSAM S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2014084816/14.

(140100222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Spartalia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 137.425.

EXTRAIT

Au 28 mai 2014 Mr Neil Turner a été nommé administrateur de la société Spartalia 2 S.à r.l. en remplacement de Mr Gary Janaway.

L'adresse de Mr Neil Turner est la suivante:
31 Gresham Street
EC2V 7QA Londres
Royaume-Uni

Luxembourg, le 10 juin 2014.
Paul Farmer
Authorised Signatory

Référence de publication: 2014084098/17.

(140098907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.310.520,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.314.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 juin 2014

1. Mme Valérie Pechon, administrateur de sociétés, a démissionné de son mandat de gérant de type A en date du 16 juin 2014.
2. Mr Hugo Froment, administrateur de sociétés, a démissionné de son mandat de gérant de type A en date du 16 juin 2014.
3. Mme Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, née à Metz (France) le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été nommée avec effet au 16 juin 2014 comme gérant de type A pour une durée indéterminée.
4. Mr Andrew O'Shea, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande) le 13 août 1981, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, a été nommé avec effet au 16 juin 2014 comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour UrAsia Energy Holdings Ltd. S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014085055/22.

(140100584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Sunview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085008/9.

(140099747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fel Partners Duisberg).**

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.961.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014089388/10.

(140106108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Saracen Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 132.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084958/10.

(140100666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Sinus Invest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.889.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen

„Auxilium Beratungen und Beteiligungen UG“, Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-22844 Norderstedt, Cordt-Buck-Weg 47G, eingetragen im Handelsregister des Amtsgericht in Kiel unter HRB 15362 KL

hier vertreten durch Frau Silke WEBER, Expert-Comptable, wohnhaft in Luxembourg, rue Pierre-Joseph Redouté 2, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Norderstedt am 6. Juni 2014.

Die Vollmacht wird nach gehöriger „ne varietur“ Signatur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar der gegenwärtigen Urkunde beigelegt und mit derselben einregistriert.

Die vorbenannte Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar nachfolgendes zu beurkunden:

- Dass sie die alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Sinus Invest Lux S.à r.l.“, mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, unter Sektion B, Nummer 181.889, ist und dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch unterzeichneten Notar am 14. November 2013, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 101 vom 11. Januar 2014, und

- Dass Sie alleingige Gesellschafterin der „Sinus Invest Lux S.à r.l.“ wurde auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsabtretung vom 15. Mai 2014, durch welche Sie Eigentümerin der einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wurde, welche Sie durch die besagte Anteilsabtretung von „PAN Invest GmbH“ mit Sitz in D-19053 Schwerin, Von-Thünen-Strasse 18, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Schwerin unter HRB 11662, erworben hat.

Annahme durch den Geschäftsführer der Gesellschaft

Dr. Reinhard KRAFFT, Geschäftsführer, wohnhaft in L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt, ebenfalls hier vertreten durch Frau Silke WEBER, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Luxembourg am 9. Juni 2014, erklärt in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, die vorstehenden Anteilsabtretung in Gemäßheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches und im Namen der Gesellschaft anzunehmen und zu bestätigen, und dass ihm keinerlei Tatsachen bekannt sind die diese Abtretungen verhindern oder erschweren könnten.

Da die Tagesordnung keine weiteren Punkte beinhaltet, wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 800,-EUR veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreterin der Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Silke WEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2014. Relation GRE/2014/2403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014089585/44.

(140106281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Securoute-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 188.018.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. A.B.C.L. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.79.526, avec siège social à L-5853 Fentange, 26, rue de Kockelscheuer ici représentée par son gérant unique Monsieur Albert HEISTER, demeurant à 26, rue de Kockelscheuer, L-5853 Fentange;

2. CMB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.120.074, avec siège social à 2, op Tomm, L-5485 Wormeldange-Haut, ici représentée par son gérant unique Monsieur Thomas ZOLLER demeurant professionnellement à 2, op Tomm, L-5485 Wormeldange-Haut;

3. Monsieur Damir AVDIC, technicien, né le 16 mai 1981 à Tuzla (BIH) demeurant à 42, rue des Près, L- 4880 Lama-delaine.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet les fournitures, le montage, la mise en service d'articles de toute nature aux administrations de l'Etat, des communes et autres collectivités publiques ou privées, les fournitures, le montage, la mise en service d'articles de toute nature aux entreprises de construction, de travaux publics et de génie civil et aux entreprises du bâtiment, le montage et la mise en service d'articles d'équipement d'infrastructure routière et autres, des représentations industrielles et commerciales, études, conseils et ingénierie ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra créer des bureaux, dépôts et agences, tant au pays qu'à l'étranger, prendre des participations, fusionner avec d'autres sociétés; en général, elle pourra faire toutes opérations de nature à favoriser ou faciliter, soit directement, soit indirectement la réalisation de l'objet social, l'énumération qui précède n'étant qu'énonciative et non limitative.»

La société a pour objet l'achat, la vente, la location, le courtage et le commerce de véhicules et de machines industrielles et de travaux publics et autres, l'acquisition, la vente, la gestion et la location d'immeubles constituant son propre patrimoine immobilier, ainsi que toutes prestations de consultations techniques et de négoce en bâtiments, environnement, constructions et marchandises.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «SECURROUTE-TEC S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Wormeldange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) divisé en cent vingt (120) parts sociales de cent dix euros (EUR 110,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

108064

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent vingt (120) parts sociales comme suit:

| | |
|--|-----------|
| - A.B.C.L. S.à r.l., une société, pré-qualifiée, quarante parts sociales | 40 parts |
| - CMB S.à r.l., une société, pré-qualifiée, quarante parts sociales | 40 parts |
| - Monsieur Damir AVDIC, pré-qualifié, Quarante parts sociales | 40 parts |
| TOTAL: cent vingt parts sociales | 120 parts |

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
 - 1) Monsieur Albert HEISTER, né le 30 novembre 1958 à Cologne (Allemagne), demeurant à L-5853 Fentage, 26, rue de Kockelscheuer.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HEISTER, T. ZOLLER, D. AVDIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2014. Relation: DIE/2014/7756. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014089613/183.

(140106237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Louislane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084767/12.

(140099980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

The United Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 187.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited liability company GTB Global Assets S.A., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 185.425.

The appearing company is hereby represented by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor, by virtue of a proxy given under privet seal on June 16, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent, develop and manage any real estates and land as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "The United Property Group S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the public limited liability company GTB Global Assets S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:
 - Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.
 - Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.
 - Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.
 - The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Determine the address of the Company at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme GTB Global Assets S.A., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.425.

La société comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle société comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer, développer et gérer tout bien immobilier et terrains tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «The United Property Group S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société directement proportionnel au nombre de parts sociales existantes et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme GTB Global Assets S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.

- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.

- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, 1st Floor.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juin 2014. Relation: ECH/2014/1165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089637/511.

(140105503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

LexOne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 187.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr Janne RIIHIMÄKI, Lawyer, born on October 23rd, 1972 in Perho, Finland, residing at Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finland; and

2. Mrs Irene RIIHIMÄKI, Executive Secretary, born on April 30th, 1972 in Kalajoki, Finland, residing at Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finland.

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Vantaa, Finland, on May 12th, 2014.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "LexOne S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may furthermore engage in corporate consulting activities.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10th, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 1:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. The board is divided into Class A and Class B Directors. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or jointly by a Class A and a Class B Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed as follows:

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| 1. Mr. Janne RIIHIMÄKI | 15,500 shares |
| 2. Mrs. Irene RIIHIMÄKI | 15,500 shares |
| TOTAL | 31,000 shares |

Both shareholders prenamed and represented as said before, declare that the shares have been fully paid up together with a freely distributable share premium of an aggregate amount of one hundred and forty thousand euro (EUR 140,000) by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting held by the shareholders

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions as shareholders:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the bylaws, the following persons are appointed as Class A Directors and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company:
 - Mr. Alain DONVIL, Chartered Accountant, born on April 1st, 1965 in Ixelles, Belgium, with professional address at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs Françoise GRAVÉ, private employee, born on August 9th, 1968 in Arlon, Belgium, with professional address at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Grand-Duchy of Luxembourg.
 and the following person is appointed as Class B Director:
 - Mr. Janne RIIHIMÄKI, Lawyer, born on October 23rd, 1972 in Perho, Finland, residing at Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finland.
- 3) ATS Consulting s.à.r.l., a private company limited by shares (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117.219, having its registered office at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.
- 5) The registered office of the Company will be established at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Janne RIIHIMÄKI, Avocat, né le 23 octobre 1972 à Perho, Finlande, résidant à Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finlande; et

2. Madame Irene RIIHIMÄKI, Assistante de Direction, né le 30 avril 1972 à Kalajoki, Finlande, résidant au Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finlande.

Les deux parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrée à Vantaa, Finlande, le 12 mai 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LexOne S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. En outre, la Société pourra s'engager en services de conseil aux entreprises.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard

de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 13.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les membres du conseil seront divisés en administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites de la façon suivante:

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| 1. Monsieur Janne RIIHIMÄKI | 15,500 actions |
| 2. Madame Irene RIIHIMÄKI | 15,500 actions |
| TOTAL | 31,000 actions |

Les deux actionnaires prédésignés et représentés comme dit ci-avant, ont déclaré que les actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédicts avec une prime d'émission d'un montant total de cent quarante mille euros (140.000.- EUR) moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-onze mille euros (171.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions des actionnaires

Les comparants prédésignés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaires de la Société:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, les personnes suivantes sont appelées à la fonction d'administrateur de classe A et exerceront les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société:
 - Monsieur Alain DONVIL, Expert-Comptable, né le 1^{er} avril 1965 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Madame Françoise GRAVE, employée privée, née le 9 août 1968 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg.
 la personne suivante est appelée à la fonction d'administrateur de classe B:
 Monsieur Janne RIIHIMÄKI, Avocat, né le 23 octobre 1972 à Perho, Finlande, résidant à Metsäniityntie 2, 01690 Vantaa, Finlande.
- 3) ATS Consulting s.à.r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 117.219, ayant son siège social au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2014. Relation: LAC/2014/26794. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089383/469.

(140105231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Lafayette Holdings Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.223.

In the year two thousand and four, on the third day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Stella LE CRAS, employee, professionally residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of directors (conseil de gérance) (the "Delegate") of Lafayette Holdings S.à r.l. acting as unlimited shareholder and manager (the "Manager") of Lafayette Holdings Management S.C.A. (the "Company"), pursuant to a decision by the Manager dated 15 May 2014 (a copy of which signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary is attached to this deed).

The Company, a société en commandite par actions with registered office at 20 avenue Monterey L-2163 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 186223 has been incorporated by deed of Me Cosita Delvaux, notary residing in Redange-Sur-Attert, dated 10 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation (the "Articles") have never been amended.

The appearing party, acting in the capacity as aforementioned, requested the notary to record the following declarations:

(I) Article six of the Articles of the Company provides as follows:

" **Art. 6. Authorised Share Capital.**

6.1 The authorised unissued share capital of the Company is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000) which shall be represented by Shares to be issued as follows:

- three millions (3,000,000) Class A Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class B Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class C Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class D Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class E Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class F Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class G Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class H Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class I Ordinary Shares;
 - three millions (3,000,000) Class J Ordinary Shares;
- each having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

6.2 The Manager may, until the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation of the Company, increase the share capital by the issue of new Ordinary Shares in one or several tranches within the authorised unissued share capital. Such Ordinary Shares may be issued with or without share premium, against a payment in cash or in kind, as well as by incorporation of profits carried forward, available reserves or share premium.

6.3 The Manager is specifically authorised to proceed with such issues without granting any preferential subscription right to the existing Limited Shareholders.”

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above, further to the aforementioned resolution of the Manager, the Company has on 21 May 2014 issued,

- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class A Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class B Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class C Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class D Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class E Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class F Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class G Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class H Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class I Ordinary Shares; and
- six hundred fourteen thousand four hundred (614,400) Class J Ordinary Shares;

each of nominal value of one cent (€ 0.01), for a total issue price of one million five hundred thirty-six thousand Euro (€1,536,000), sixty-one thousand four hundred forty Euro (€61,440) being allocated to the share capital of the Company, and one million four hundred seventy-four thousand five hundred sixty Euro (€1,474,560) (the “Contribution in Cash”) being allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution in Cash has been provided to the undersigned notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of ninety-two thousand four hundred forty-one Euro (€92,441) represented by nine million two hundred forty-four thousand one hundred (9,244,100) shares, each with a nominal value of one cent (€0.01), divided into:

- three million one hundred thousand (3,100,000) Management Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class A Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class B Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class C Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class D Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class E Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class F Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class G Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class H Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class I Ordinary Shares; and
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class J Ordinary Shares.

As a result of this increase of capital, respectively article 5.2 and article 6.1 of the Articles are amended so as to read as follows:

“ **5.2.** The issued capital of the Company is set at ninety-two thousand four hundred forty-one Euro (EUR 92,441) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) fully paid Management Shares and six million one hundred forty four thousand one hundred (6,144,100) fully paid Ordinary Shares, with nominal value of one cent (EUR 0.01) each, issued in ten (10) classes of Ordinary Shares (“Classes”) as follows:

- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class A Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class B Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class C Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class D Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class E Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class F Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class G Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class H Ordinary Shares;
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class I Ordinary Shares; and
- six hundred fourteen thousand four hundred ten (614,410) Class J Ordinary Shares.”

“ **6.1.** The authorised unissued share capital of the Company is set at two hundred thirty-eight thousand five hundred sixty Euro (EUR 238,560) which shall be represented by Shares to be issued as follows:

- two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class A Ordinary Shares;
- two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class B Ordinary Shares;
- two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class C Ordinary Shares;

- two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class D Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class E Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class F Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class G Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class H Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class I Ordinary Shares;
 - two million three hundred eighty-five thousand six hundred (2,385,600) Class J Ordinary Shares;
- each having a nominal value of one cent (EUR 0.01).”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing person hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Stella LE CRAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que délégué du conseil de gérance (le «Délégué») de Lafayette Holdings S.à r.l. agissant en tant qu’actionnaire commandité et gérant (le «Gérant») de Lafayette Holdings Management S.C.A. (la «Société»), en vertu d’une décision du Gérant datée du 15 mai 2014 (dont une copie signée ne varietur par la personne ayant comparu ainsi que le notaire soussigné est annexée à l’acte).

La Société, une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186223, a été constituée le 10 avril 2014 par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts (les «Statuts») n’ont jamais été modifiés.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire d’acter ses déclarations comme suit:

(I) L’article six des Statuts de la Société a la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social autorisé.**

6.1. Le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à trois cent mille euros (300.000 EUR) représenté par des Actions à émettre comme suit:

- Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe A;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe B;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe C;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe D;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe E;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe F;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe G;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe H;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe I;
 - Trois millions (3.000.000) Actions de Commanditaire de Classe J;
- d’une valeur nominale d’un centime d’euro (0,01 EUR) chacune.

6.2. Le Gérant peut, jusqu’au cinquième anniversaire de la publication de l’acte de constitution de la Société, augmenter le capital social par l’émission de nouvelles Actions de Commanditaire en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital social autorisé non émis. Ces Actions de Commanditaire peuvent être émises avec ou sans prime d’émission, moyennant un paiement en espèces ou en nature, ainsi que par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de prime d’émission.

6.3. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à ces émissions sans octroyer de droit préférentiel de souscription aux Actionnaires Commanditaires existants.

(II) Sur la base des pouvoirs accordés au Gérant tels que stipulés au point (I) ci-dessus, suite à la décision prémentionnée du Gérant, la Société a émis le 21 mai 2014,

- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe A;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe B;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe C;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe D;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe E;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe F;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe G;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe H;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe I;
- six cent quatorze mille quatre cents (614.400) Actions de Commanditaire de Classe J;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, pour un prix total d'émission d'un million cinq cent-trente-six mille euros (1.536.000 €), soixante-et-un mille quatre cent quarante euros (61.440 €) étant affectés au capital social de la Société, et un million quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante euros (1.474.560 €) (l'«Apport en Numéraire») étant affectés au compte de la prime d'émission de la Société.

Preuve de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-et-un euros (92.441 €) représenté par neuf millions deux cent quarante-quatre mille cent (9.244.100) actions, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, divisées en:

- trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Commandité;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe A;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe B;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe C;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe D;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe E;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe F;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe G;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe H;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe I; et
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe J.

En raison de cette augmentation de capital, l'article 5.2 et l'article 6.1 des Statuts sont respectivement modifiés afin d'avoir la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-douze mille quatre cent quarante-et-un euros (92.441 EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Commandité entièrement libérées et six millions cent quarante-quatre mille cent (6.144.100) Actions de Commanditaire entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, émises en dix (10) classes d'Actions de Commanditaire («Classes») comme suit:

- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe A;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe B;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe C;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe D;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe E;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe F;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe G;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe H;
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe I; et
- six cent quatorze mille quatre cent dix (614.410) Actions de Commanditaire de Classe J.»

« **6.1.** Le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent trente-huit mille cinq cent soixante euros (238.560 EUR) représenté par des Actions à émettre comme suit:

- deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe A;
- deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe B;
- deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe C;

- deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe D;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe E;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe F;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe G;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe H;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe I;
 - deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille six cents (2.385.600) Actions de Commanditaire de Classe J;
- d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société, sont estimés à EUR 2.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 juin 2014. Relation: RED/2014/1247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014089372/224.

(140106187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.985.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084941/10.

(140100430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Monique HANSENS, de Monsieur Koen LOZIE et de JALYNE S.A. représenté par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre SCHILL, aux mêmes conditions que les années antérieures.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084139/17.

(140098948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

21st Century Soccer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 187.983.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of June.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr Lucio Di Geronimo, born on 6 January 1970 in Leonberg, Germany and with address at Esmarchstraße 21a, 80999 Munich, Germany,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Mr Jorge Wilmer, born on 15 November 1967 in Madrid, Spain and with address at 1020 The Parkway, Mamaroneck, NY 10543, United States of America,

here represented by Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) Dr Wolfgang Krauel, born on 5 June 1962 in Hamburg, Germany, and with address at Ortnitstr. 22, 81925 Munich, Germany,

here represented by Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

4) Dr Rainer Stadler, born on 26 February 1962 in Altshausen, Germany, and with address at Reiffeisenstr. 20, 85652 Pliening, Germany,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

5) Mrs Cristina Giuranna, born on 2 November 1972 in Naples, Italy and with address at Engelschalkingerstraße 219, 81927 Munich, Germany,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

6) Mrs Manuela Niggli, born on 29 October 1963 in Landau in der Pfalz, Germany and with address at Am Weiher 6, 83043 Bad Aibling, Germany,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

7) Dr Thomas Elser, born on 28 June 1970 in Stuttgart, Germany, and with address at Hohenzollernstr. 72, 80801 Munich, Germany,

here represented by Me Oliver MALLWITZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxy holder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by law pertaining to such entity as well as by the present articles of incorporation and, as the case may be, a shareholders agreement as amended from time to time (the "Company").

Art. 2. It is the Company's object to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. Furthermore, the company shall develop and exploit or have developed or exploited the "21st Century Soccer" tradename and all know-how pertaining thereto and/or deriving there from.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, patents and trade-names of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, patents and tradenames, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap

agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "21st Century Soccer S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager (gérant) or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent and which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a shareholder(s)' resolution adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any rights attached thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may freely be transferred by a sole shareholder to a living person or by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one shareholder, shares are freely transferable among the shareholders subject to specific provisions in a shareholders agreement from time to time. In the same way, subject to specific provisions in a shareholders agreement from time to time, they are transferable to non-shareholders but only with the prior approval of shareholders representing at a minimum three quarters of the share capital. In the same way, subject to specific provisions in a shareholders agreement from time to time, the shares shall be transferable to non-shareholders in the event of death of a shareholder only with the prior approval of other shareholders representing at a minimum three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers (gérants) appointed and revoked, ad nutum, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. The managers constitute the Board (conseil de gérance).

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by e-mail or fax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, e-mail or fax to another manager or to a third party.

One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote of the Board members present or represented and, in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have the casting vote.

Managers are appointed for an unlimited duration and shall be vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, in the case of specific matters pre-determined by the sole manager or the Board.

The sole manager or the Board is authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 9. The sole shareholder exercises the powers devolved to a meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée. As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the sole manager or the Board are taken by the sole shareholder.

In the case of more than one shareholder the decisions which exceed the powers of the Board shall be taken by the shareholders.

Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one shareholder (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments to the articles of incorporation of the Company shall be resolved by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders subject to specific provisions in a shareholders agreement from time to time.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions shall represent the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such legal reserve aggregates to one tenth of the share capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there are more than one. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws or a shareholders agreement from time to time., that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

The dissolution of the Company shall be resolved by the shareholders at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs of any shareholder may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

51,000 shares (fifty-one thousand) have been subscribed by Mr Lucio Di Geronimo, prenamed;
 34,000 shares (thirty-four thousand) have been subscribed by Mr Jorge Wilmer, prenamed;
 5,000 shares (five thousand) have been subscribed by Dr Wolfgang Krauel, prenamed;
 5,000 shares (five thousand) have been subscribed by Dr Rainer Stadler, prenamed;
 1,250 shares (one thousand two hundred fifty) have been subscribed by Mrs Cristina Giuranna, prenamed;
 1,250 shares (one thousand two hundred fifty) have been subscribed by Manuela Niggel, prenamed; and
 2,500 shares (two thousand five hundred) have been subscribed by Dr Thomas Elser, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as manager (gérant) of the Company for an unlimited duration:
 - Mr Marc LIESCH, born on 22 July 1954 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and German, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the officiating notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorherigen Textes

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am elften Tag des Monats Juni,
 erschien vor uns, Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Sitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg;

FOLGENDE PERSONEN:

- 1) Herr Lucio Di Geronimo, geboren am 6. Januar 1970 in Leonberg, Deutschland, wohnhaft Esmarchstraße 21a, 80999 München, Deutschland,
 hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, Rechtsanwalt, mit Geschäftssitz in Luxembourg,
- 2) Herr Jorge Wilmer, geboren am 15. November 1967 in Madrid, Spanien, wohnhaft 1020 The Parkway, Mamaroneck, NY 10543, Vereinigte Staaten von Amerika,
 hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt,
- 3) Dr. Wolfgang Krauel, geboren am 5. Juni 1962 in Hamburg, Deutschland wohnhaft Ortnitstr. 22, 81925 München, Deutschland,
 hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt,
- 4) Dr. Rainer Stadler, geboren am 26. Februar 1962 in Altshausen, Deutschland wohnhaft Reiffeisenstr. 20, 85652 Pliening, Deutschland,
 hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt,
- 5) Frau Cristina Giuranna, geboren am 2 November 1972 in Neapel, Italien wohnhaft Engelschalkingerstraße 219, 81927 München, Deutschland,
 hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt,

6) Frau Manuela Niggel geboren am 29 October 1963 in Landau in der Pfalz, Deutschland, wohnhaft Am Weiher 6, 83043 Bad Aibling, Deutschland,

hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt; und

7) Dr. Thomas Elser, geboren am 28. Juni 1970 in Stuttgart, Deutschland wohnhaft Hohenzollernstr. 72, 80801 München, Deutschland,

hier vertreten aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch Herrn Oliver MALLWITZ, vorgeannt;

Die genannten Vollmachten sind nach Unterzeichnung (ne varietur) durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar dieser Urkunde beizufügen und gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, errichten hiermit eine société à responsabilité limitée mit folgender Gesellschaftssatzung:

Titel I. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Zwischen den vorgeannten Parteien und allen natürlichen und juristischen Personen, die einmal Gesellschafter werden sollten, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den für diese Rechtsform geltenden gesetzlichen Bestimmungen, dieser Gesellschaftssatzung, und einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung unterliegt (die „Gesellschaft“).

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Geschäften jeder Art, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb oder der Beteiligung an Gesellschaften oder Unternehmen zusammenhängen, sowie die Verwaltung, das Management, die Steuerung und Entwicklung solcher Beteiligungen. Ferner entwickelt und verwertet die Gesellschaft die Marke "21st Century Soccer" und/oder alles dazugehörige oder sich daraus ergebende Know-how oder lässt diese entwickeln und verwerten).

Die Gesellschaft kann ferner Wertpapierportfolios und Portfolios mit Patenten und Handelsmarken gleich welchen Ursprungs verwalten, entwickeln und veräußern, durch Investment, Zeichnung, Übernahme (Underwriting) oder Optionen, Wertpapiere, Patente oder Handelsnamen sowie diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder andere Weise realisieren; und Gesellschaften, in welchen sie eine direkte und/oder indirekte Beteiligung hält und/oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehört, jede Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft darf auch Patente, Lizenzen sowie alle daraus abgeleiteten oder diese ergänzenden Rechte erwerben, erweitern und veräußern.

Die Gesellschaft kann unter anderem: (i) durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder auf jede andere Weise Aktien, Anteile oder andere Beteiligungspapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheine und andere Kreditinstrumente sowie jedes Wertpapier oder Finanzinstrument (einschließlich Derivate) erwerben, welches Inhaberrechte abbildet, sowie Forderungen oder übertragbare Sicherheiten erwerben, die von jedem öffentlichen oder privaten Emittenten ausgegeben werden können; (ii) sämtliche sich aus diesen Investments oder Vermögensgegenständen ergebenden Rechte ausüben; (iii) jede Art von Kreditderivate-Verträgen wie etwa Swap-Verträge abschließen; (iv) Gesellschaften und/oder Unternehmen, an welchen sie eine Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehört, jedwede finanzielle Unterstützung gewähren, - dies insbesondere durch die Gewährung von Darlehen, Kreditfazilitäten, Sicherheiten an ihren eigenen Vermögensgegenständen oder Garantien jeder Art und für jede Laufzeit und kann diese auf jede Art beraten und unterstützen, einschließlich durch Gewährung von Group Treasury- Leistungen; (v) bei Banken oder anderen Verwahrstellen Einlagen zu hinterlegen oder diese auf andere Weise zu investieren; und (vi) um die Mittel für die Durchführung des Gesellschaftszweck aufzubringen, Darlehen jedweder Art aufnehmen, Einlagen jeder Art von Gesellschaften, an welchen sie eine Beteiligung hält oder die Teil der Unternehmensgruppe sind, sowie Kreditinstrumente jeder Art auszugeben. Die oben genannte Aufzählung ist beispielhaft und nicht abschließend.

Die Gesellschaft kann Vorzugsanteile oder klassifizierte Anteile jeder Art ausgeben.

Die Gesellschaft kann auf jede Weise durch Ausgabe eigener Anleihen oder Schuldverschreibungen Liquidität aufnehmen und hierfür Sicherheiten stellen.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen und Vorgänge, - einschließlich kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Art oder im Zusammenhang mit Grundstückstransaktionen - vornehmen, die ihr zur Erreichung dieses Gesellschaftsgegenstands förderlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird unter dem Namen "21st Century Soccer S.à r.l." gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Niederlassungen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche Entwicklungen (etwa politische oder militärische) aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Aus-

land beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 5. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit.

Title II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), aufgeteilt in einhunderttausend (100.000) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-). Sämtliche Anteile wurden gezeichnet. Das Kapital auf sämtliche Anteile wurde vollständig eingezahlt.

Jeder Anteil gewährt das Recht auf einen Bruchteil des Vermögens und des Gewinns der Gesellschaft im unmittelbaren Verhältnis zu der Anzahl der vorhanden Anteile.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Gesellschafterbeschluss in der gleichen wie für Änderungen dieser Gesellschaftssatzung erforderlichen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ist die Gesellschaft berechtigt, die Möglichkeit zur Ausübung sämtlicher mit diesem Anteil verbundener Rechte auszusetzen bis ein gemeinschaftlichen Vertreter benannt wurde, der die gemeinschaftlichen Berechtigten gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 7. Die Anteile können von einem einzelnen Gesellschafter frei auf eine lebende Person oder im Wege der Erbschaft oder im Falle der Auseinandersetzung einer ehelichen Gütergemeinschaft frei übertragen werden.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile unter Gesellschaftern, vorbehaltlich den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung, frei übertragbar. An Nicht-Gesellschafter sind die Gesellschaftsanteile, vorbehaltlich den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung, nur mit vorheriger Zustimmung von Dreivierteln der Gesellschafter frei übertragbar. Im Falle des Todes eines Gesellschafters, vorbehaltlich den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung, sind dessen Gesellschaftsanteile nur mit vorheriger Zustimmung von Dreivierteln der überlebenden Gesellschafter übertragbar.

Titre III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern (gérants). Diese werden durch den Gesellschafter bzw. die Gesellschafter bestellt und abberufen. Mehrere Geschäftsführer bilden den Rat der Geschäftsführer (conseil de gérance).

Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen einstimmig gefasst werden, wenn die Zustimmung zu einer oder mehren Einzelmaßnahmen schriftlich oder per Email oder Fax abgegeben und schriftlich bestätigt wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der ordnungsgemäßen Beschlussfassung dient.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam beraten oder handeln, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist. Eine solche Vollmacht kann durch Erklärung per Brief, Email oder Telefax gegenüber einem anderen Geschäftsführer oder dem Dritten erteilt werden.

Jeder Geschäftsführer kann an einer Geschäftsführersitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine gleichzeitige Verständigung untereinander ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme am Sitz der Gesellschaft.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder durch Vollmacht tretenden Geschäftsführer gefasst. Bei Stimmengleichheit hat der Vorsitzende des Rates der Geschäftsführer die ausschlaggebende Stimme.

Der oder die Geschäftsführer werden auf unbestimmte Zeit ernannt und sind gegenüber Dritten mit den weitestgehenden Vertretungsbefugnissen ausgestattet. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder - falls mehrere Geschäftsführer bestellt sind - durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer berechtigt und verpflichtet.

In durch den Geschäftsführer oder den Rat der Geschäftsführer zu bestimmenden Angelegenheiten können besondere und beschränkte Befugnisse auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen werden, gleich ob es sich bei diesen um Gesellschafter oder Nicht-Gesellschafter handelt.

Der Geschäftsführer oder Rat der Geschäftsführer sind ermächtigt, Zwischendividenden gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz von 1915“) auszuzahlen.

Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Titel IV. - Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen / der Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt seine auf die Hauptversammlung übertragenen Rechte nach den Bestimmungen des Abschnitt XII des Gesetzes von 1915 über die sociétés à responsabilité limitée aus.

In diesem Fall sind alle Entscheidungen, welche die Befugnisse eines Geschäftsführers oder die des Rates der Geschäftsführer überschreiten, durch den einzigen Gesellschafter zu treffen.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter sind die Entscheidungen, die die Befugnisse des Geschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafter zu beschließen.

Jeder Gesellschafter kann sich bei Versammlungen durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Jeder Geschäftsführer kann an einer Gesellschaftersitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern dieses den an der Sitzung teilnehmenden Personen eine gleichzeitige Verständigung untereinander ermöglicht. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Zumindest ein Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter müssen am Sitz der Gesellschaft anwesend sein. Eine in solcher Kommunikationsweise abgehaltene Sitzung gilt als eine am Sitz der Gesellschaft abgehaltene Sitzung.

Änderungen dieser Gesellschaftssatzung bedürfen eines Beschlusses des einzigen Gesellschafters oder eines Beschlusses der Hauptversammlung vorbehaltlich den Bestimmungen einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung.

Titel V. - Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttung

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des Jahres.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Ein Guthaben aus der Gewinn- und Verlustrechnung abzüglich aller Aufwendungen und Abschreibungen, Belastungen und Rückstellungen ergibt den Nettogewinn der Gesellschaft.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Sollte gleich zu welcher Zeit und aus welchem Grund die gesetzliche Rücklage auf einen Betrag, der unter zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals liegt, fallen, so ist die Zuführung von 5 Prozent (5%) des Nettogewinns wiederaufzunehmen.

Der überschießende Betrag ist dem einzigen Gesellschafter zuzuweisen oder im Fall von mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter zu verteilen. Der einzige Gesellschafter beziehungsweise die Hauptversammlung kann jedoch beschließen, mit einer Stimmenmehrheit gemäß den Bestimmungen der gesetzlichen Vorschriften oder einer Gesellschaftervereinbarung in ihrer jeweils gültigen Fassung, dass der Gewinn, nach Einstellung in die Rücklagen entweder auf neue Rechnung vorgetragen oder einer besondere Rücklage zugeführt.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Der Tod, der Eintritt einer Insolvenz, ein Zahlungsverbot oder der Eintritt der Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft

Die Auflösung der Gesellschaft ist von den Gesellschaftern nach den gleichen Mehrheitserfordernissen, welche für die Änderung der Gesellschaftssatzung Anwendung finden, zu beschließen. Die Liquidation erfolgt durch den oder die zu dieser Zeit bestellten Geschäftsführer oder, in Abwesenheit solcher, durch die Hauptversammlung. Der Liquidator oder die Liquidatoren sind für die Realisierung der Vermögensgegenstände und die Begleichung von Verbindlichkeiten mit den weitestgehenden Befugnissen auszustatten.

Die Vermögensgegenstände sind nach Abzug aller Verbindlichkeiten an den einzigen Gesellschafter beziehungsweise anteilsgemäß an die Gesellschafter zu verteilen.

Titel VII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Weder Gläubiger noch Erben oder Vermächtnisnehmer können gleich aus welchem Grund die Pfändung des Gesellschaftsvermögens oder der Gesellschaftsdokumente verlangen.

Alle nicht in dieser Gesellschaftssatzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz von 1915 geregelt.

Zeichnung und Zahlung

51.000 Anteile (einundfünfzigtausend) wurden von Herrn Lucio Di Geronimo gezeichnet;

34.000 Anteile (vierunddreißigtausend) wurden von Herrn Jorge Wilmer gezeichnet;

5.000 Anteile (fünftausend) wurden von Dr. Wolfgang Krauel gezeichnet;

5.000 Anteile (fünftausend) wurden von Dr. Rainer Stadler gezeichnet;

1.250 Anteile (eintausendzweihundertfünfzig) wurden von Frau Cristina Giuranna gezeichnet;

1.250 Anteile (eintausendzweihundertfünfzig) wurden von Frau Manuela Niggel gezeichnet; und

2.500 Anteile (zweitausendfünfhundert) wurden von Dr. Thomas Elser gezeichnet.

Das Kapital auf sämtliche Anteile wurde vollständig einbezahlt, so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht. Dies wurde dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen und wird von diesem noch einmal ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten, Gebühren und Vergütungen, gleichgültig in welcher Form sie anfallen, welche von der Gesellschaft getragen werden oder der Gesellschaft berechnet werden, werden auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unmittelbar nach Errichtung der der Gesellschaft, fasst der einzige Gesellschafter, der sämtliches gezeichnetes Kapital vertritt, folgende Beschlüsse

- 1) Zu Geschäftsführern (gérants) auf unbestimmte Zeit werden bestellt:
 - Herr Marc LIESCH, geboren am 22 Juli 1954 in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg und mit professioneller Anschrift in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar ist der englischen und deutschen Sprache mächtig. Er erklärt, dass auf Wunsch der erschienen Parteien, dieser Gründungsakt in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der französischen Fassung ist die englische Fassung vorrangig.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieb der besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. MALLWITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC/2014/27497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089718/416.

(140105493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

KÖHL Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 43.668.

Protokollauszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. Juni 2014

Die Generalversammlung hat beschlossen, die Mandate der 4 Mitglieder des Verwaltungsrates für weitere 6 Jahre zu verlängern.

Die 4 Mitglieder des Verwaltungsrates sind:

Herr Mario KÖHL, wohnhaft in Wasserbillig

Frau Edith KÖHL, wohnhaft in Ehnen

Herr Wilfried KÖHL, wohnhaft in Ehnen

Herr Dirk HARTMANN, wohnhaft in Konz (D)

Die Mandate werden am Ende der jährlichen Hauptversammlung von 2018 ablaufen.

Die Generalversammlung hat beschlossen, die Mandate der zwei delegierten des Verwaltungsrates für weitere 6 Jahre zu verlängern.

Frau Edith KÖHL, wohnhaft in Ehnen

Herr Wilfried KÖHL, wohnhaft in Ehnen

Die Mandate werden am Ende der jährlichen Hauptversammlung von 2018 ablaufen

Référence de publication: 2014085531/21.

(140101148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

European Lighting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.984.

Im Jahre zwei tausend vierzehn, am vierzehnten Februar,

hat sich vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPEAN LIGHTING A.G. mit Sitz in L-9968 Lausdorn, Maison1 eingefunden.

Die Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Me, Joram MOYAL, Anwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg;

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Frau Marilyn KRECKÉ und zum Stimmzähler Herrn Gianpiero SADDI, beide beruflich wohnhaft in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt ist, stellt der Vorsitzende fest:

- dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär und dem Stimmzähler unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll beigefügt bleiben;

- dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle stimmberechtigten Aktien, darstellend das gesamte in Umlauf befindliche Aktienkapital der Gesellschaft von EUR 31.000 in dieser Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, und dass sich alle anwesenden und vertretenen Aktionäre nach Kenntnisnahme der Tagesordnung bereit erklärt haben, auf eine förmliche Einberufung zu verzichten, so dass die Generalversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen werden vom Stimmzähler überprüft und für richtig befunden.

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen werden von der Hauptversammlung überprüft und für richtig befunden, die sich als rechtmäßig einberufen und fähig bekennt, rechtsgültig über die folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

Nach eingehender Beratung aller Punkte der Tagesordnung fasst die Generalversammlung daher einstimmig folgenden Beschluss:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes
2. Verschiedenes

Erster und Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-9968Lausdorn, Maison 1 nach L-1212 Luxembourg, 14a rue des Bains, zu verlegen und Artikel 2, erster Satz der Satzung dementsprechend zu ändern:

„ **2. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.“

Kosten

Der Betrag der Aufwendungen, Auslagen und Kosten jedweder Art, zu zahlen durch die Gesellschaft als Folge dieser Urkunde, wird auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) festgelegt.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde am Tage, welcher zu Beginn des Dokuments genannt ist.

Nach Verlesung des Dokumentes vor der erschienenen Person, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt ist, unterzeichnet die erschienene Person mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Signé: J. Moyal, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. LAC/2014/8315 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014089192/51.

(140106245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.